

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2025
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N° 15948*07

Désignation de l'entreprise		3R GROUPE		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		24 RUE BALLAND		01100 OYONNAX		
SIRET		8 9 3 3 7 7 1 7 6 0 0 0 1 9				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12		
				Exercice N clos le		
				3 0 0 6 2 0 2 5		
ACTIF				Brut		
				Amortissements-Provisions		
				Net		
				1		
				2		
				3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028		030	
	Immobilisations financières * (1)		040	698 000	042	698 000
	Total I (5)		044	698 000	048	698 000
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres* (3)	072	444 007	074	444 007
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	4 838	086	4 838
	Charges constatées d'avance *		092		094	
	Total II		096	448 844	098	448 844
	Total général (I + II)		110	1 146 844	112	1 146 844
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		170 000	
	Ecarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132			
	Report à nouveau		134		-54 689	
	Résultat de l'exercice		136		-51 739	
	Subventions d'investissement		137			
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142		63 572	
Provisions pour risques et charges		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		189 627	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		7 592	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169)		172			
	Comptes courants d'associés		173		886 054	
	Autres dettes		175			
	Produits constatés d'avance		174			
	Total III		176		1 083 272	
Total général (I + II + III)				180	1 146 844	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	145 740
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	444 007	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 3R GROUPE

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

Exercice N clos le

3 0 0 6 2 0 2 5

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210				
	Production vendue {	biens		215		214				
		services *		217		218				
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222				
	Production immobilisée*					224				
	Subventions d'exploitation reçues					226				
	Autres produits					230				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234				
	Variation de stocks (marchandises)*					236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240				
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)					242	7 599			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243				244				
	Rémunérations du personnel*					250				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252				
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255				254				
	Dotations aux provisions					256				
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			}	262				
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260								
Total des charges d'exploitation (II)						264	7 599			
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	-7 599			
Produits financiers (III)		280			Charges financières (V)	294	2 420			
Produits exceptionnels (IV)						290				
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			}	300	41 719			
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies 1°)	348								
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306				
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)						310	-51 739			
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2			312		51 739			
Régime de réintégration	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318					
	Provisions non déductibles*				322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249			251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
	Entreprises nouvelles (44 sexies)						986	ZFU -TF. (44. octies A)	987	342
France Ruralités Revitalisation FRR (44 quinquies A)						181	JEI (44. sexies A)	989		
ZRD (44 terdecies)						127	ZRR (44. quinquies)	138		
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)						991	Investissements et souscriptions outre-mer	344		
ZFANG (44 quaterdecies)						345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
BUD (44 sexdecies)						992				
Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655					
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643					
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645					
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647					
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648					
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641					
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990					
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	354	51 739
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356					
	Déficits antérieurs reportables : *						360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370	372	51 739

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3R GROUPE

Société par actions simplifiée au capital de 170 000 euros
Siège social : 16 Rue Alphonse Baudin, 01100 OYONNAX
893377176 RCS BOURG EN BRESSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 DECEMBRE 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2025

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 juin 2025 s'élevant à -51 738,77 euros en totalité au compte « report à nouveau ».

L'Assemblée Générale constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société ou à la continuation de l'activité, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente assemblée générale.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 décembre 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Manuel RODRIGUES

